



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°152 / VPR DU 26 NOVEMBRE 2024

Le Vice-Président de la République a inauguré le nouveau siège de la Cour des Comptes

Le Vice-Président de la République, M. Tiémoko Meyliet KONÉ, a procédé, ce mardi 26 novembre 2024, à Abidjan, à l'inauguration du nouveau siège de la Cour des Comptes, sis aux II-Plateaux, 7^e Tranche.

Le Vice-Président de la République a dévoilé la plaque inaugurale de l'édifice en présence du Président de la Cour des Comptes, M. Kanvaly DIOMANDÉ, de plusieurs Présidents d'Institutions de la République et des membres du Gouvernement, ainsi que du Premier Président de la Cour des Comptes de France, M. Pierre MOSCOVICI, invité spécial à cette cérémonie.

Bâti sur un terrain d'une superficie totale de 3600m², le nouveau siège de la Cour des Comptes est composé de deux blocs distincts, dont le bâtiment principal de 3 étages, inauguré ce jour, et un bâtiment annexe de deux étages, dont la livraison est prévue en décembre 2025.

Dans son adresse à ses invités présents à la cérémonie, le Président de la Cour des Comptes a affirmé que ce bâtiment aux lignes modernes et imposantes, bien plus qu'une structure de béton et de verre, incarne une ferme volonté politique, la maturité institutionnelle et la responsabilité envers les citoyens, à travers la promotion de la redevabilité financière.

Pour lui, ce nouveau siège se dresse comme un témoin de l'ancrage durable de la Cour des Comptes dans le dispositif institutionnel de l'État, tel que voulu par le Chef de l'Etat, S.E.M. Alassane OUATTARA, pour la bonne gouvernance dans notre pays.

M. Kanvaly DIOMANDÉ a rappelé la décision du Président ivoirien qui, par la Constitution de 2016, a transformé la Chambre des Comptes en une Cour des Comptes, et a élevé cette Cour au rang de Juridiction Suprême et d'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques, pour consolider le système de contrôle de la gestion des finances publiques dans notre pays.

Poursuivant, il a salué les facilités apportées par le Président de la République en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la Cour des Comptes, notamment par

l'autorisation de recrutement de deux vagues de magistrats en 2020 et en 2021, permettant ainsi de porter leur nombre à 50 aujourd'hui.

M. Kanvaly DIOMANDÉ a estimé qu'au-delà du dispositif institutionnel déjà en place, le nouveau siège vient comme un couronnement qui doit permettre à la Cour des Comptes d'accompagner les changements structurels et de répondre aux défis de demain avec efficacité et probité.

Pour lui, les défis du contrôle de la gestion des finances publiques sont de plus en plus grands, notamment du fait de la forte augmentation du budget de l'État qui est passé de 6 756 milliards de FCFA en 2018 à 15 339 milliards, projeté pour 2025, soit une progression de 227% au cours des sept dernières années.

Il a conclu que cette réalité du moment a conduit la Cour des Comptes à développer différents types de contrôle, notamment les audits de performance et les audits des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers.

Notons que la cérémonie d'inauguration du siège a été, par ailleurs, marquée par une conférence inaugurale animée par l'invité spécial de la Cour des Comptes, M. Pierre MOSCOVICI.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Appolinaire Assa YAPI

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 45 97 – 05 05 07 71 92

E-Mail: assa.yapi@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci